



Numéro de Révision: 003.1

Date de sortie: 08/18/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	LePage® Carpenter's Glue	<b>Numéro IDH:</b>	530538
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Colle		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b> Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com		
Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3			

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**ATTENTION: H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.**

### CLASSE DE RISQUE

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

### CATEGORIE DE RISQUE

2

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
<b>Stockage:</b>	P405 - Garder sous clef.
<b>Élimination:</b>	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 530538

Nom du produit: LePage® Carpenter's Glue

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
acide borique	10043-35-3	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
<b>Ingestion:</b>	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés afin d'éviter l'accumulation de pression et le risque d'auto-ignition ou d'explosion par exposition à une chaleur extrême. Si on utilise de l'eau, une buée est préférable.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Non identifié.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Fumée. Oxydes de carbone.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
--	--

**Méthodes de nettoyage:**

Tenir le personnel non nécessaire à distance. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Bien laver avant manipulation.

**Stockage:**

Protéger du gel, la température de congélation est de  $\leq 32^\circ\text{F}$  ( $\leq 0^\circ\text{C}$ ).

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
acide borique	6 mg/m <sup>3</sup> STEL Fraction inhalable. 2 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable.	Rien	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Le travail doit être effectué dans un endroit bien ventilé (p. ex. une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations sous la moitié des limites d'exposition admissibles (valeur PEL) et des autres normes applicables). Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aéro-gène.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est. Porter un vêtement de protection approprié.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Opaque, Jaune
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	4 - 5
<b>Pression de vapeur:</b>	101.3 kPa
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	100 °C (212°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Indéterminé
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.08
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Indéterminé
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C (> 212°F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	0.36 (Acétate de butyle = 1)
<b>Solubilité:</b>	Dispersible Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Indéterminé

**Teneur VOC:** 0.2 %; 12 g/l (par poids)  
**Viscosité dynamique:** Non disponible  
**Viscosité cinématique:** Non disponible  
**Caractéristiques de la particule:** Non disponible  
**Température de décomposition:** Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité:** Normalement stable.  
**Réactions dangereuses:** Ne se produira pas.  
**Produits de décomposition dangereux:** Fumée Oxydes de carbone.  
**Produits incompatibles:** Ce produit peut réagir avec des acides puissants, des bases et des agents oxydants.  
**Réactivité:** Non disponible  
**Conditions à éviter:** Stockez loin des matériaux incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:** Peut irriter les voies respiratoires.  
**Contact avec la peau:** Peut irriter la peau.  
**Contact avec les yeux:** peut provoquer une irritation.  
**Ingestion:** Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
acide borique	Oral LD50 (Souris) = 3,450 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,660 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.12 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.16 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
acide borique	Irritant		Comportemental Système nerveux central Développemental Gastro-intestinal Reins Foie Reproductif Peau

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
acide borique	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Information écologique:** Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:**

La disposition juridique d'ordures est la responsabilité du propriétaire/générateur du gaspillage. Régulations fédéral, public et-ou local applicable doit être suivi pendant le traitement, l'entreposage, ou la disposition de gaspillage contenant ce produit.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

**Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre**

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

**Transport aérien (ICAO/IATA)**

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

**Transport maritime (IMO/IMDG)**

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Information sur la réglementation Canadienne**

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

**Information sur la réglementation des Etats Unis**

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 15.

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 08/18/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.